

Chers collègues,

Les fiches de proposition pour l'attribution de réductions d'ancienneté ne sont pas toutes retournées au rectorat. 10% manquent à l'appel !!

Si vous n'avez pas eu d'entretien d'évaluation ou que n'avez pas signé son compte-rendu,

Si vous n'avez pas signé la fiche de proposition d'attribution des réductions d'ancienneté établie par votre chef de service,

ALERTEZ votre administration pour que cela soit fait le plus rapidement possible.

Les documents doivent impérativement être retournés au Rectorat pour le vendredi précédant les congés de Toussaint (23/10/09).

Cela peut être très dommageable pour chacun des agents concernés par ces oublis de l'administration de l'établissement. Non seulement, les dossiers manquants ne pourront être examinés par la CAPA et vous serez peut être lésés, mais en plus le nombre total de mois distribués est directement proportionnel au nombre de dossiers retournés au rectorat. Vous l'aurez compris notre intérêt est de faire remonter un maximum de dossiers pour avoir un nombre de mois de bonifications le plus élevé possible.

A noter : Cela concerne également les collègues qui étaient absents l'an dernier. Les documents doivent être signés par l'agent et retournés au rectorat, même en cas de non évaluation, afin d'être sûr qu'il ne s'agit pas d'un oubli.

Cordialement,

Daniel POLI
Secrétaire Académique de l'UNSA Labos Education
Tel : 06 33 48 08 00
Mail : d.poli@wanadoo.fr